

JA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-422 du 17 Octobre 1985

portant ratification des conventions de crédits signées le 20 Août 1985, à Cotonou, en vue du financement du contrat N° 003/CONT/MDFAP relatif à la fourniture de matériels de transmission pour le compte des Forces Armées Populaires du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 ~~portant~~ chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;
- VU le décret N° 85-415 du 10 Octobre 1985 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification, des conventions de crédits signées le 20 Août 1985, à Cotonou, en vue du financement du contrat N° 003/CONT/MDFAP relatif à la fourniture de matériels de transmission pour le compte des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la décision N° 85-66/ANR/CP/P du 16 Octobre 1985 autorisant la ratification des Conventions de crédits signées le 20 Août 1985, à Cotonou, en vue du financement du contrat N° 003/CONT/MDFAP relatif à la fourniture de matériels de transmission pour le compte des Forces Armées Populaires du Bénin,

D E C R E T E :

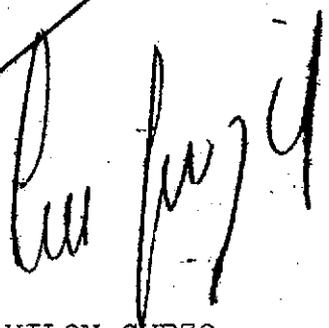
Article 1er. - Sont ratifiées les conventions de crédits signées le 20 Août 1985, à Cotonou, en vue du financement du contrat N° 003/CONT/MDFAP relatif à la fourniture de matériels de transmission pour le compte des Forces Armées Populaires du Bénin et dont les textes se trouvent ci-joints.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

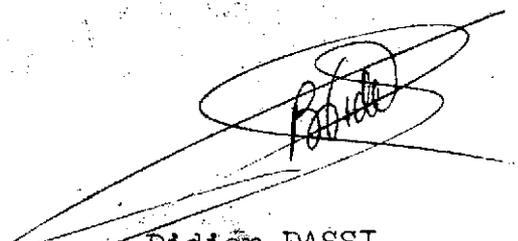
Fait à Cotonou, le 17 Octobre 1985

Pour le Président de la République,  
le Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,  
chargé de l'intérim,



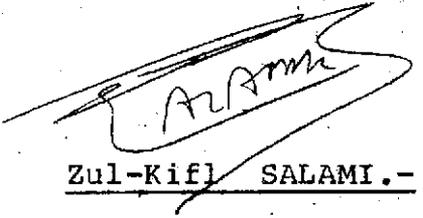
Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Affaires Etran-  
gères et de la Coopération,



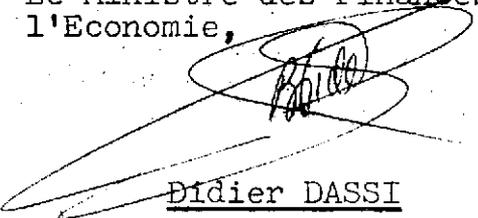
Didier DASSI  
Ministre Intérimaire

Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, Chargé  
du Plan et de la Statistique,



Zul-Kifl SALAMI.-

Le Ministre des Finances et de  
l'Economie,



Didier DASSI  
Ministre intérimaire.

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 MPS-MDFAP-MFE-MAEC 16  
JORPB 1.-